



Par Mousa Belgacimi, président



Une revalorisation en trompe-l'œil !

Chères collègues,
chers collègues,
Le 1^{er} octobre 2021, le Smic
a augmenté de 2,2 %.

Parallèlement, du fait de la négociation
annuelle obligatoire de branche,
les rémunérations des salariés des
établissements privés (Sep) ont
augmenté de 0,2 %. Cela signifie
qu'aujourd'hui, une partie d'entre
eux perçoit une rémunération
inférieure au Smic et reçoit donc
une compensation automatique pour se
hisser au salaire minimum.

Afin d'améliorer cette situation, le Spelc
reste mobilisé dans les négociations des
accords salariaux et de la convention
collective nationale.

Cette rentrée a également mis sur le devant
de la scène médiatique le problème de la
rémunération des enseignants. Le constat
est partagé par tous, y compris par notre
ministère, et les propositions vont bon
train. Actuellement, la revalorisation
annoncée est un trompe-l'œil ! 400 millions
d'euros attribués, puis 700 millions ajoutés,
c'est en réalité bien peu car cette enveloppe
comprend déjà la prime d'équipement
informatique et la participation de 15 € à
la mutuelle complémentaire. Pour ce qui
est des revalorisations, si cela concerne
96 % des maîtres auxiliaires, nous pouvons
regretter que seuls 39 % des enseignants
soient concernés.

Ainsi, lorsque le ministère parle de
1,1 milliard d'euros, ce ne sont en réalité
que quelques euros en plus constatés sur
la fiche de paie... et encore, pas pour tout
le monde !



**Lorsque le ministère parle
de 1,1 milliard d'euros, ce ne sont
en réalité que quelques euros en
plus constatés sur la fiche de paie...**

Le Spelc plaide donc pour une mesure
immédiate et équitable afin d'enrayer
l'appauvrissement de la profession : le
dégel du point d'indice de la fonction
publique. Puis, une réelle et rapide
revalorisation devrait avoir lieu afin de
rémunérer dignement les enseignants en
France.

Très concrètement, agir pour faire évoluer
nos conditions de travail est possible ! Vous
aussi, enseignants ou salariés, pouvez y
contribuer dans vos établissements. Le
comité social et économique (CSE) est
l'instance représentative des personnels qui
a pour mission d'assurer la représentation
collective des salariés. Le dossier de ce
nouvel *ÉDUCATEUR Spelc* vous donnera
les clefs pour en comprendre les enjeux.
Vous pouvez vous engager directement
dans vos établissements pour faire avancer
les valeurs du Spelc au service de tous les
personnels. Alors n'hésitez pas !



Photo de couverture: Adobe Stock



**Organe de la Fédération
nationale des syndicats
professionnels
de l'enseignement
libre catholique**

192 bis, rue de Vaugirard
75 015 Paris
Tél. 01 58 10 13 13

Directeur de la publication :
Mousa Belgacimi
Coordinatrice :
Valérie Doulmet

Conception et réalisation :
Bayard Service
BP 97 257
35772 Vern-sur-Seiche
Tél. 02 99 77 36 36

Secrétaire de rédaction :
Romain Pénisson
Rédactrice graphique :
Nelly Denos

Impression :
Media Graphic (Rennes - 35)



Routeage :
Mailtech (Verson - 14)

Abonnement annuel : 46 euros

CPPAP : 0923 S 06 619

Photos :
Spelc, sauf mention contraire



Fédération nationale des SPELc



@FederationSPELc



spelc.fr

